



MAIRIE D'OUESSANT

COMMUNIQUÉ DU MAIRE du 7 septembre 2026

C'est avec stupeur que nous avons appris ce matin le départ de Marie et Thomas Richaud.

Comme beaucoup d'entre vous, nous l'avons découvert, avec déception, sur les réseaux sociaux, sans qu'ils n'aient souhaité échanger avec nous ni prendre le temps nécessaire de la discussion et d'envisager des solutions pour l'avenir.

Ils avaient été reçus en mairie le 25 juin, à l'occasion du conseil de gestion du PNRA réunissant les acteurs de l'entretien du paysage — un moment d'échange où chacun présentait son activité et les difficultés rencontrées. Ce jour-là, Thomas Richaud, présent, n'avait pas évoqué de problème particulier.

Nous souhaitons apporter quelques précisions concernant la question de l'occupation du hangar, qui a pu être évoquée et qui semble prépondérante dans leur décision.

Lors de ma visite du 13 mai, destinée à rencontrer Marie et Thomas et à découvrir leurs locaux, je les ai interrogés sur le nombre de tracteurs et d'engins nécessaires à leur activité, n'ayant pas moi-même d'expertise particulière dans ce domaine. Leurs explications ont été claires et m'ont permis de mieux comprendre leurs besoins.

J'ai également constaté à cette occasion qu'une partie du matériel occupait un espace du hangar ayant autrefois accueilli l'exploitation d'élevage ovins, dont la liquidation n'est pas encore clôturée. Je leur ai donc demandé de recentrer leur matériel sur l'espace qui leur était attribué tant que la liquidation n'était pas achevée. De leur côté, ils avaient déjà réalisé à l'époque de la cohabitation avec la deuxième exploitante, un mur formé de bottes de foin. Cette séparation a seulement été remplacée par un barriérage.

Concernant le tracteur du Parc naturel régional d'Armorique, également présent dans ce bâtiment, après vérification, il s'y trouvait déjà depuis 2024, soit bien avant notre élection et

avait fait l'objet d'une convention entre l'exploitante d'alors et le Parc naturel régional d'Armorique.

Cette visite a par ailleurs permis d'identifier plusieurs dysfonctionnements structurels du bâtiment, sur lesquels nos équipes techniques sont intervenues dans les semaines suivantes.

Nous souhaitons enfin préciser que si la mairie entend conserver une partie du hangar en réserve, c'est avec la volonté de pouvoir accueillir un autre éleveur ou agriculteur et de poursuivre le développement de l'activité agricole sur l'île à l'instar de la dernière installation.

L'évolution de la Politique agricole commune (PAC) à compter de 2026 impose désormais, pour bénéficier de certaines subventions, de pouvoir justifier d'un titre ou d'une autorisation du propriétaire concernant les terres exploitées.

Conscients des particularités du micro-parcellaire de Ouessant et des difficultés que cette évolution peut représenter pour les agriculteurs, nous avons déjà engagé une première réunion de travail avec le Parc naturel régional d'Armorique afin de rechercher les solutions permettant de les accompagner au mieux.

La création d'un poste de chargé de mission, après validation du conseil municipal, dont l'un des objectifs est notamment de travailler sur ces questions, est également à l'étude depuis plusieurs semaines.

Nous tenons par ailleurs à rappeler que, depuis notre élection, aucun dispositif, avantage ou soutien mis en place sous la municipalité précédente n'a été supprimé ni réduit. Les dispositifs continuent d'exister.

Nous constatons également qu'à peine plus de trois mois seulement se sont écoulés entre la réunion du 13 mai et le moment où nous avons appris qu'une nouvelle installation était déjà engagée à Glomel.

Il n'est pas raisonnable de nous accuser d'être à l'origine de choix qui auraient été rendus nécessaires par une quelconque désinvolture de la part de la municipalité.

Ce départ suscite des interrogations de toutes parts. Nous souhaitons néanmoins réaffirmer ici clairement l'importance que nous accordons à l'élevage et, plus largement, à l'activité agricole à Ouessant.

La situation de l'agriculture sur l'île a beaucoup évolué au cours des dix dernières années. Nous disposons aujourd'hui d'un outil de travail fonctionnel, d'une charge foncière très faible, de loyers abordables et, surtout, d'une population attachée à la présence d'agriculteurs et d'éleveurs sur son territoire.

Ouessant reste une île qui peut et veut accueillir de nouveaux projets agricoles, comme elle a su le faire en 2020.

Le départ de Marie et Thomas Richaud est regrettable. Nous leur souhaitons sincèrement le meilleur pour la suite de leur projet.

A notre demande nous les avons rencontrés ce lundi après-midi, afin de comprendre les causes qui les ont conduits à cette décision et nous avons également évoqué l'avenir de l'agriculture à Ouessant.

Cette discussion a aussi permis de clarifier le fait qu'aucun « conseil municipal présenté comme urgent » n'a jamais eu lieu, qu'aucune décision n'a été prise sans l'ensemble des élus. La simple rencontre du 13 mai avait été le véritable déclencheur de leur volonté de partir.

Nous avons également bien pris en considération les interrogations de Vincent Pichon, le maraîcher, (invité à cette réunion), sur la future transmission de son exploitation. Nous lui apporterons une réponse après consultation de tous les acteurs concernés (chambre d'agriculture, DDTM...).

Pour notre part, le travail commence dès aujourd'hui. Avec les agriculteurs, les acteurs du territoire et l'ensemble des habitants qui souhaitent préserver cette activité, nous sommes déterminés à préparer la relève et à assurer la pérennité de l'agriculture à Ouessant.

**DAVID QUANTIN,
Maire d'Ouessant**